

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2016

Nombre de membres	L'an deux mille seize, le vingt septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Agde, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.
En exercice : 54 Présents : 38 Votants : 51 Suffrages exprimés : 51	Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Bernard AURIOL, Gérard BARRAU, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Dominique GARCIA, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Michel LOUP, Jean-Claude MARCHI, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Florence TAILLADE conseillères et conseillers syndicaux.
Vote	Présent(e)s suppléant(e)s : Madame et Messieurs, AT Jean-Marie, Claude CASTAN, Edith FABRE, Dominique MARCOS, Christian MARTINEZ, Claude PATIN, Henri SANCHEZ, Christian THERON, conseillère et conseillers syndicaux suppléants.
Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0	Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Gérard BOYER, Guy COMBES, Pierre CROS, Bruno ENJALBERT, Norbert ETIENNE, Alexandra FUCHS, Gérard GAUTIER, Pascale LAUGÉ, Robert MENARD, Pierre POLARD, Patrick SOL, Philippe VIDAL, Conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Mesdames et Messieurs, Bernard AURIOL, Michel LOUP, Florence TAILLADE, Guy AMIEL, Gilles D'ETTORE, Francis FORTÉ, Valérie GONTHIER, Robert GELY, Dominique GARCIA, Didier BRESSON, Hervé OBIOLS, Dominique BIGARI, Alain CARALP conseillères et conseillers syndicaux.
Date de convocation	Absent(e)s excusé(e)s suppléés :
9 SEPTEMBRE 2016	Rémy BOUYALA, Yann LLOPIS, Michèle MILLER, Jean-Pierre PEREZ, Christine PRADEL, Edgar SICARD, Christophe THOMAS, Luc ZENON conseillères et conseillers syndicaux.
Date de transmission en sous-préfecture	Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Jordan DARTIER
.....	OBJET : ELECTION DU 1^{er} VICE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS
Date d'affichage	Rapporteur : Le Président
.....	
Délibération	
N° 2016-18	
Contrôle de légalité	Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-20-1 Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-II-033 du 20 janvier 2004, portant création du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ; Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-1-2439 portant modification de l'arrêté n° 2013-1-301 relatif à la composition du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ; Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Les Avant Monts du Centre Hérault (AMCH) en date du mercredi 16 avril 2014 ; Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée en date du mercredi 14 mai 2014 ; Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Hérault Méditerranée en date du jeudi 24 avril 2014 ; Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Orb et Taurou en date du mercredi 23 avril 2014 ; Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Thongue en date du mercredi 30 avril 2014 ;

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes la Domitienne en date du mercredi 30 avril 2014 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Canal Lirou-St Chinianais en date du jeudi 17 avril 2014 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SCoT du Biterrois en date du 26 mai 2014, élisant le 1^{er} Vice-Président Monsieur Michel SUERE,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée en date du vendredi 22 juillet 2016 ;

Considérant les statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois adoptés en date du 25 janvier 2014 ;

Considérant le renouvellement des conseillers municipaux pour la commune de Corneilhan sur l'EPCI de la CABM ;

Considérant que la condition de quorum est remplie.

Le Président, préside à l'élection.

Considérant que les fonctions du précédent 1^{er} Vice-Président du Syndicat ont pris fin de plein droit au moment de l'installation des nouveaux conseillers. Il convient dans ces conditions de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président.

Il est procédé à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est rappelé que si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président propose au Comité syndical de procéder à l'élection du 1^{er} Vice-Président et fait appel à candidature.

Le Président présente la candidature de : Frédéric LACAS

Il fait procéder au vote au scrutin secret.

Nombre de votants : 51

Monsieur Frédéric LACAS est élu 1^{er} Vice-Président par 41 voix pour et 10 bulletins blancs.

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

Le Comité Syndical, après dépouillement des votes et à la majorité :

- **DECIDE** que le 1^{er} Vice-Président nouvellement élu le sera dans le rang du poste vacant ;
- **DESIGNE** Frédéric LACAS en qualité de 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ;
- **PREND ACTE** de son installation immédiate ;
- **PRECISE** que le procès-verbal de l'élection sera annexé à la délibération.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à la majorité
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles D'ATTORE

